

**À PROPOS DU CARRÉ MILITAIRE
ET DE QUELQUES POILUS SOMMIÉROIS**

M. GRAIS-BRUGUIERE

*« - Ils n'avaient pas rêvé de vulgaire trépas,
Ces héros de vingt ans que hantait la revanche
Mais le salut vainqueur du drapeau qui se penche
Vers la plaine étrangère envahie à grands pas. (...)»*

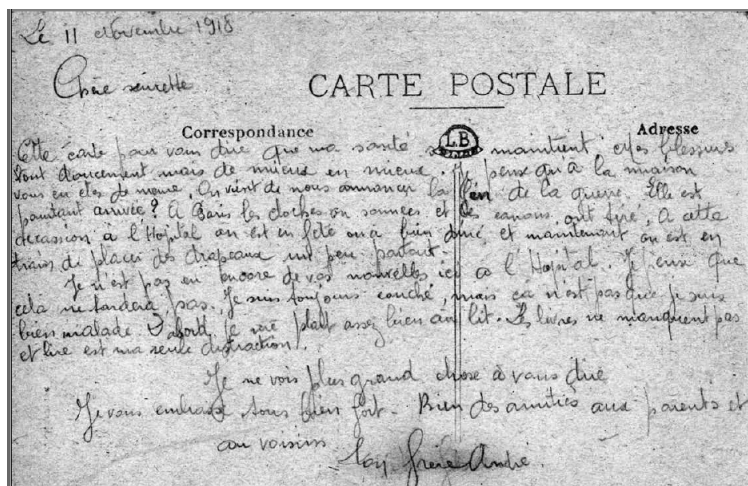
*Henri NIEL, 1 Mai 1916.
Ss- lieutenant au 3^{ème} régiment de zouaves*

À la (11^e heure, du 11^e jour du 11^e mois de la cinquième année de guerre, les hostilités sont suspendues.

Ce jour-là, André MOURET de Villevielle, fantassin de la classe 1916 a 22 ans. Depuis son incorporation au 105^e RI, le 10 avril 1915, il a fait la campagne de Verdun, puis a combattu dans la Somme où il a été blessé une première fois en mai 1916.

Guéri, il participe ensuite aux combats de l'Argonne. À l'automne 1917, il fait partie du contingent que la France met à la disposition de son alliée l'Italie jusqu'en avril 1918.¹ De retour en France, il combat dans la Somme, puis dans l'Aisne en août 1918 où il est blessé, une seconde fois, par des éclats d'obus. Il est soigné puis à nouveau renvoyé aux tranchées.

Le 11 novembre 1918, il apprend la nouvelle de l'armistice depuis l'hôpital parisien où il a été admis pour soigner de nouvelles blessures par balles reçues au bras droit le 4 novembre. Du fond de son lit, il adresse ce jour-là à sa « chère seurette » (sic) une carte dans laquelle il raconte :



Carte datée du 11 nov.1918 écrite par André Mouret
(AC Sommières, fond Annie Lacroux)

¹ Après la défaite italienne de Caporetto en novembre 1917, six divisions françaises et cinq divisions britanniques arrivent en renfort. Elles sont employées comme réserves puis combattent. Au printemps 1918 certaines troupes françaises sont rapatriées avec le II^e corps d'armée italien qui participe aux combats dans les secteurs de l'Aisne.

« ...Mes blessures vont doucement mais de mieux en mieux (...) On vient de nous annoncer la fin de la Guerre. Elle est pourtant arrivée ? A Paris les cloches ont sonné et les canons ont tiré. A cette occasion, à l'hôpital, on est en fête ; on a bien diné et maintenant on est en train de placer des drapeaux un peu partout. (...) »

André a bien entendu les cloches carillonner et le canon des Invalides tonner pour célébrer la Victoire tant attendue. À l'hôpital, le personnel et les blessés qui le peuvent, eux aussi, font la fête, mais la liesse est de courte durée car bientôt vient l'heure des bilans. Le champ de la désolation apparaît alors comme sans borne.

Bilan démographique

Le bilan démographique est à l'échelle de la démesure du conflit. Le nombre total de pertes atteint des chiffres jamais vus auparavant : 10 millions de morts parmi les soldats (chiffre variable suivant les estimations), dont 1,4 million pour la France, pays proportionnellement le plus touché.

Cent ans après, pour nous, hommes et femmes du XXI^e siècle, l'étendue des pertes reste difficile, sinon impossible, à imaginer : Près du quart de la population masculine de la classe d'âge comprise entre 20 et 40 ans ne revient pas.

Il y a eu des hécatombes inouïes : au début de la guerre, le 22 août 1914, la bataille de Rossignol dans les Ardennes détient le triste record de « *jour le plus meurtrier de l'histoire de France* » avec 27 000 morts côté français (c'est à dire davantage que pendant toute la guerre d'Algérie !) et 14 000 côté allemand².

² Jean-Michel Steg : *Le jour le plus meurtrier de l'histoire de France, 22 août 1914*. Fayard 2013

Il n'est pas de notre propos d'épiloguer sur les causes de ces massacres ; contentons-nous de constater que la mort de masse entraîne dans le pays le deuil de masse. Personne ou presque n'est épargné. Toutes les catégories sociales et toutes les familles sont touchées, des plus modestes aux plus illustres.

Le général de Castelnau a perdu trois de ses fils. La veuve de Jean Jaurès pleure Louis, son fils, engagé par anticipation en 1915 et tombé en juin 1918. De très nombreux politiques portent le deuil d'un des leurs. Cette situation devient le quotidien de milliers d'hommes de femmes et de familles françaises.

Ce deuil de masse inverse la logique naturelle car après la Guerre, ce sont les grands-parents et les parents qui portent le deuil des jeunes, morts juste à l'entrée dans l'âge adulte ou en pleine force de l'âge. En tous lieux, le souvenir des morts hante la mémoire des vivants : partout dans les rues circulent des silhouettes noires de mères, de veuves ou de familles endeuillées. Les parents conservent pieusement les lettres, les décorations et les objets divers ayant appartenu au disparu. De véritables « autels aux mânes du défunt » regroupent des photographies et des souvenirs de Celui qui ne reviendra plus. Partout, dans les villes et jusque dans les plus petits villages, on inaugure en grande pompe des monuments aux morts, autour desquels vont avoir lieu les cérémonies commémoratives. Celui de Sommières est inauguré le 2 juillet 1922.³

Le deuil de ceux qui restent, toujours douloureux, est rendu encore plus insupportable car dans les circonstances extraordinaires liées au conflit, la famille n'a pu ni assister, ni enterrer le défunt. Pour une famille comme la famille FÉVRIER de Sommières qui a eu la possibilité matérielle de se rendre à l'hôpital militaire de Nîmes au chevet de Gaston, maréchal

³ Sommières et son histoire n°22 : « des soldats et des pierres »

d'artillerie au 19^e Régiment d'artillerie de Nîmes, hospitalisé des suites de maladie contractée en service, pour l'assister dans ses derniers moments, combien de milliers de parents n'ont pas eu cette ultime consolation ?⁴

Dans un paysage bouleversé par l'artillerie, les corps de quelques 350 000 poilus français abandonnés entre les lignes disloqués ou pulvérisés disparaissent, engloutis par le champ de bataille. D'autres sont morts loin de Sommières quelque part en Serbie ou sur le front d'Orient ou bien ont péri en Méditerranée lors du naufrage de leur bâtiment.

La guerre, qui a privé le soldat de la vie, prive par la même occasion la famille de sa mort, puisque l'absence de corps, ainsi que l'absence de tombe sur laquelle se recueillir, entraîne le non-respect des traditionnels rites mortuaires propres au deuil.

Dans le numéro du « Petit Journal » paru le 2 novembre 1914, l'écrivain Marcelle Tinayre⁵ publie un article intitulé « Pour ceux qui n'ont pas de tombes » qui met en avant la douleur et la détresse des familles.

« Quelle fête des morts, ressembla jamais à celle-ci ? (...) D'innombrables familles accomplissent aujourd'hui le triste pèlerinage annuel. Chaque pierre a sa couronne splendide ou sa pauvre fleur. Mais que d'épouses ou que de mères en deuil ne savent où porter leur bouquet ? Le bien-aimé disparu n'a pas de tombe. Il repose on ne sait où (...) Au soir de la bataille, on a creusé sa fosse et on l'a couché sans autre linceul que sa capote de soldat. Pour marquer sa place, sur le vague tertre qui se nivellera bientôt, les camarades survivants ont placé une branche verte, une croix déjà branlante. Puis ils sont partis un peu plus

⁴ Gaston Février, mort le 2 mars 1917 est inhumé dans le carré militaire du cimetière « Pont de justice » à Nîmes. Tombe 16, carré 10D

⁵ Née à Tulle en 1870, Marcelle Tinayre est auteure de nombreux romans d'inspiration catholique qui ont rencontré un vif succès auprès du public

graves, un peu plus tristes, si familiers avec la mort (...) Cette idée torture les épouses et les mères. Elles consentaient au sacrifice, mais elles ne peuvent admettre la disparition totale, l'effacement de l'être aimé qu'elles pleurent. Eh quoi ? il n'a pas eu de bière, il n'a pas eu de tombe à lui ! Dans les funérailles collectives, il n'a été qu'un mort, comme il n'était qu'un soldat dans la masse des combattants ? En ce jour qui est sa fête funèbre, on ne peut pas s'agenouiller sur le sol où il repose et lui parler tout bas, à lui tout seul ?(...)

Chers petits soldats qui ne reposerez pas dans le caveau de famille (...), vous avez une tombe, la plus belle de toutes, c'est la terre de France que vous avez défendue. Vous saviez que vos pères avaient lutté pour l'acquérir et la conserver(...) Maintenant cette terre vous a repris ? Vous êtes en elle comme les germes de moissons futures, incorporés à elle, devenus par un mystère qu'il faut admirer, la substance même de la France(...) Votre sang a mêlé sa vertu aux secrètes énergies du sol natal, comme votre âme s'est unie à l'âme nationale désormais plus ardente et plus pure. Dormez en paix, bercés par la double voix des canons et des cloches ... »

La dernière partie du texte est une belle envolée patriotique : le sang du soldat féconde la terre de France et son sacrifice s'inscrit dans l'histoire plusieurs fois centenaire de la Mère-Patrie. Mais, au-delà de l'émotion qu'il entend susciter, cet article, publié au début de la guerre, est symptomatique du problème qui se pose après les combats. L'État et la société des années 20 doivent se mobiliser pour gérer un tragique héritage. Les « Morts pour la France », que les familles pleurent, représentent aussi un enjeu politique et symbolique de toute première importance dans les années de sortie de guerre. On est alors en présence d'une situation nouvelle d'où émerge une question cruciale : Le soldat mort est-il démobilisé ? Ne continue-

t-il pas à appartenir au pays pour la défense duquel il s'est battu et sacrifié ? Si on répond par l'affirmative, on induit que le deuil ne peut pas être simplement une douloureuse affaire privée, mais que l'État passe avant la famille.

Dès août 1914 : les premières inhumations.

Au cours des guerres des siècles précédents, les soldats morts sur le champ de bataille étaient quasiment tous inhumés dans des fosses communes. Les souverains et les officiers supérieurs célèbres pouvaient seuls prétendre à un rapatriement ou à une tombe individuelle. Ce n'est qu'à partir de la fin XIX^e siècle que ce comportement se modifie, chez les allemands et chez les anglais d'abord. Les français suivent et commencent à enterrer dans des sépultures individuelles à partir de la guerre de 1870.

Dès le début de l'été 1914, en raison de l'importance des pertes, il a été urgent de prendre des dispositions légales et d'organiser des cimetières.

Au début du conflit, il y a encore beaucoup de tombes collectives. Dès l'été 1914, Joffre donne des instructions pour que, sous le contrôle d'officiers sanitaires, l'on creuse des fosses communes regroupant jusqu'à cent corps. Les britanniques, eux, aménagent des tombes collectives plus petites dans lesquelles ils inhumant six corps tête bêche. Seule, l'Allemagne enterre ses morts dans des tombes individuelles.

Assez vite, les français doivent modifier leurs pratiques sous la pression des soldats eux-mêmes, désireux de rendre un dernier hommage à leurs camarades d'infortune, et de l'opinion publique qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, conteste, parfois avec une grande véhémence, la pratique de la fosse commune.

Une loi du 29 décembre 1915 entérine le fait que, pour les soldats français ou alliés, la sépulture est désormais une sépulture individuelle et perpétuelle concédée et entretenue par l'État. La mention « Mort pour la France »⁶, qui figure sur l'acte de décès est une reconnaissance officielle du sacrifice consenti de la part de la communauté nationale.

Pour prévenir les familles des soldats, pour identifier et gérer les tombes, en juillet 1915, le Grand Quartier Général crée le service de l'état civil militaire chargé de ces opérations.

Mais la brutalité de la Guerre, le caractère massif des hécatombes dès l'été 14, puis la guerre de tranchée vont rendre l'application des règlements difficile. Il faut enterrer, souvent dans l'urgence, les camarades tombés en grand nombre et les morts de l'ennemi tout aussi nombreux.

La toute nouvelle discipline de l'archéologie de guerre, née à la fin du XX^{ème} siècle, met en évidence les difficultés rencontrées. D'une façon générale, le corps d'un camarade est bien mieux traité que celui d'un adversaire, mais tout est relatif : lors des assauts, il faut se débarrasser très vite de tous les corps, aussi bien de ceux des frères d'armes que de ceux des ennemis : tous finissent sur le parapet ou abandonnés dans un trou d'obus. Dans les secteurs plus calmes, les corps peuvent être évacués vers l'arrière où l'on inhume les victimes dans des cimetières provisoires créés à proximité du front, près de l'ambulance, du poste de secours ou de la tranchée. Dans les cimetières des villages proches, on aménage des carrés où l'on pratique dans la mesure du possible l'inhumation individuelle. Sur la tombe, un objet quelconque, (croix, casque, bouteille...) précise l'identité du défunt ainsi que sa confession. La pratique de la plaque d'identité en vigueur en France depuis 1881 facilite

⁶ La mention « Morts pour la France » a été instituée par une loi du 2 juillet 1915 modifiée après la Première Guerre mondiale, par la loi du 22 février 1922.

l'identification. Seuls les corps qui n'ont pas pu être identifiés ou ceux qu'on n'a pas pu dissocier (groupe tué par un même obus) continuent d'être inhumés dans une sépulture collective.



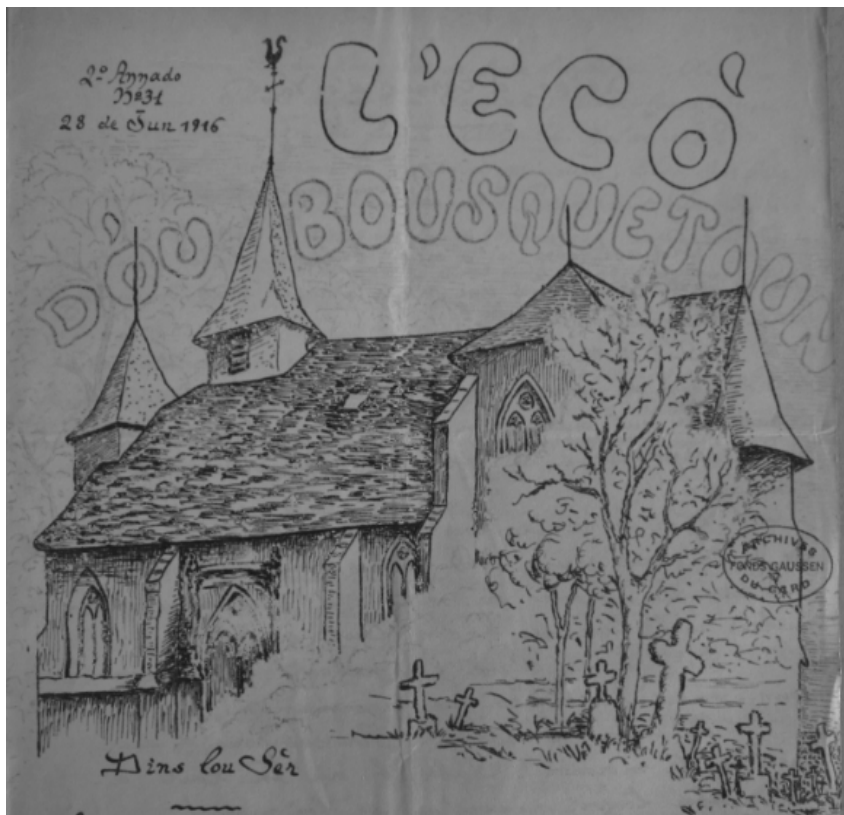
Soldats français se recueillant sur des tombes
(sans date / collection particulière)

Dans le fond Yvan Gausson conservé aux Archives départementales du Gard, nous avons trouvé des journaux de tranchées rédigés en provençal par des soldats méridionaux⁷. Le journal, le plus souvent formé d'une simple feuille A3 pliée en deux paraît de façon irrégulière, « *où et quand il peut* ».

Dans « *L'ECO DOU BOSQUETON, journal officiel des garnisons de Boucanville et Woëvre-en-Brousse*, dont certains numéros sont sous-titrés : « *journalet di Félibre dou front* », plusieurs poèmes émouvants sont consacrés à la mort du soldat. À travers ces textes, illustrés de beaux dessins à la plume,

⁷ AD30, 43J 138 ; AD30, 43J 144 à 146 ; AD30, 43J 152 -153

transparaît toute l'humanité de ces hommes précipités en pleine brutalisation, toute la fraternelle affection pour les camarades tombés et toute la détresse devant la mort, devenue par la force des choses une compagnie quotidienne.



Tombes de soldats autour d'une église dessinées par un poilu méridional.
Dessin à la plume « L'ECO DOU BOSQUETOUN » 28 juin 1916
(AD30 43 J 146)

Nous avons choisi quelques extraits du poème « *Umble cros* » écrit par un auteur anonyme qui rend un ultime hommage à trois poilus.

Umble cros

Es uno toumbo ai las ! coume n'i'a foço
 Uno crous, tres noum marca dins lou bos
 Emé un ferre caud : vaqui tout lou cros
 N'en fau pièi pas tant au lum que s'amosso
 Dins la terro gardarello de cors,
 S'es fisa li noum dins uno boutiho
 Per fin que, quand cercara la famiho,
 Trove aqui la toumbo emè lou record.
 Aco n'es pas 'n cros coume n'ia en rèire (...)
 Nani n'es qu'un cros founs de pas dous pour ;
 Ras de la trencado ount toui très tombèron
 Ount avien viscu, proche iè caveron
 Lou loé ounte sempre aqui dourmiran...
 Lou garri manquet vèn faire si freto ;
 E meme lou jour, rodo en cerco d'os(...)
 E subre lou cros à poussa à beu flot
 De garoussou veraia à flour rouginello
 D'aquéu fumé riche es mai arudo e bello,
 E lou Eros nourris verme, garri clot.

Humble tombe

*C'est une tombe, hélas ! comme il y en a beaucoup.
 Une croix, trois noms marqués dans le bois
 Avec un fer chaud : voici toute la tombe.
 Il n'en faut pas plus à la lumière qui s'éteint.
 Dans la terre gardienne des corps,
 Se sont confiés les noms dans une bouteille
 Afin que, quand la famille cherchera,
 Elle trouve là la tombe et le souvenir.
 Ce n'est pas une tombe comme autrefois (...)
 Non, ce n'est qu'un trou profond de deux pieds ;
 Au ras de la tranchée où tous trois tombèrent.
 Où ils avaient vécu, près de là on creusa
 Le lit où ils dormiront toujours...
 Le rat affamé vient faire sa promenade
 Et avec le jour rôde à la recherche d'os.
 (...)
 Et sur la tombe a poussé un grand flot
 De gesse à fleurs rosées.
 De ce riche fumier elle est plus vigoureuse et belle,
 Et le héros nourrit vers et rats de cimetièrre.*

Traduction : A & Th Jeanjean.

Aménager des cimetières

Après la guerre, vient le temps des cimetières de masse. En France, 2330 cimetières immenses ou plus modestes rassemblent les morts de la Grande Guerre.

Très vite, les différents pays alliés aménagent leurs propres cimetières militaires en procédant au regroupement des sépultures provisoires ou dispersées. Chaque nécropole est aménagée différemment suivant les choix nationaux : L'architecture choisie est propre à chaque pays, à ses traditions particulières et à la volonté politique du gouvernement.

- L'Empire Britannique

Le gouvernement britannique n'a pas autorisé le rapatriement des dépouilles du million de morts de l'Empire.

L'État, qui n'a pas les moyens financiers suffisants pour prendre en charge les frais liés au rapatriement, a refusé le recours à des compagnies privées, estimant que cela aurait créé une inégalité entre riches et pauvres, ces derniers étant dans l'impossibilité matérielle de payer les frais de transport. Il n'était pas non plus envisageable de « privilégier » les morts des Iles Britanniques et de ne pas ramener au pays les soldats de l'Empire : australiens, canadiens, néo-zélandais, sud-africains, indiens... et autres sujets de Sa Majesté le roi d'Angleterre venus des antipodes pour combattre sur le sol européen.

Tous les sujets britanniques morts au combat, quel que soit leur grade ou leur niveau de fortune reposent donc à proximité des champs de bataille.

L'État est à l'initiative de la construction, du financement et de l'entretien de grands mémoriaux gérés par « l'Imperial War

Graves Commission », constitué par charte Royale de 1917⁸. Ils sont particulièrement nombreux dans la Somme et en Artois où les armées britanniques ont combattu. Les architectes britanniques ont eu la volonté de créer des « cimetières-jardins » avec des mausolées élégants et des stèles de pierre dans la tradition protestante. La présence de gazon, d'arbres et de végétaux divers achève de donner à l'ensemble un caractère bucolique et paysager.



Cimetière britannique de Cabaret Rouge (62)
cliché JR.Grais

⁸ Devenue la Commonwealth War Graves Commission chargée de l'entretien des tombes des soldats du Commonwealth tombés pendant les deux guerres mondiales.

Les combattants ont été, dans la mesure du possible, regroupés par nationalités dans des nécropoles où d'impressionnants monuments commémoratifs leur rendent hommage :

La nécropole néo-zélandaise de Beaumont-Hamel (Somme) est dominée par la statue du caribou symbole de la bravoure des Terre-neuvas.

Le monument canadien à Vimy (Pas de Calais) érigé au sommet de la crête d'Artois à l'endroit précis où le détachement canadien a repoussé les allemands, domine la plaine, théâtre d'âpres combats.



La nécropole néo-zélandaise de Beaumont-Hamel (80)



Le monument canadien de Vimy (62)

- *Les États-Unis*

Les américains, entrés tardivement en guerre en 1917, vont, après les combats, regrouper leurs morts dans de vastes cimetières, dont l'immensité contraste avec le chiffre relativement peu élevé des pertes subies

Témoin des combats du Bois Belleau, près de Château-Thierry dans l'Aisne au printemps 1918, un cimetière provisoire regroupant les morts de la 2^{ème} Division d'infanterie a d'abord été aménagé. Sur les tombes, des cocardes de tôle aux couleurs du drapeau américain permettaient d'identifier le soldat.

Après la Guerre, le cimetière définitif, appelé cimetière « Aisne-Marne », est aménagé au pied de la colline du Bois Belleau où 2289 soldats sont inhumés à proximité de l'endroit où ils sont morts. Les stèles (croix blanche ou étoile de David pour

les soldats de confession israélite) sont alignées en arc de cercle parfait au pied de la colline. Une allée centrale bordée d'arbres aboutit à une chapelle de style néo-roman qui domine la nécropole. Elle s'élève à l'emplacement d'anciennes tranchées de première ligne. Devant la chapelle une vaste esplanade dominée par le drapeau américain accueille les cérémonies et les commémorations.



Cimetière « Aisne-Marne » au Bois-Belleau

Le terrain d'une superficie de 21 ha a été concédé par la France. C'est l'État américain qui a construit la nécropole et qui assure son entretien, sous la responsabilité de « l'American battle monuments commission »⁹ qui gère les sépultures de guerre.

⁹ Le premier président de l'American battle monuments commission était le Général Pershing qui commandait le corps expéditionnaire américain pendant la première Guerre mondiale. Il avait fait le serment de rendre hommage à tous les « boys », jurant que : « Le temps ne ternirait pas la gloire de leurs actions »

- *L'Allemagne.*

Après la guerre de 1870, il y avait déjà eu des accords entre les deux puissances ennemies : L'article 16 du traité de Francfort mettant fin à la guerre franco-allemande prévoit que les deux états s'engagent à respecter les tombes des soldats morts qui ont désormais « *droit au repos éternel* »

L'article 225 du traité de Versailles signé en 1919 conforte cet accord en prévoyant l'entretien mutuel des tombes. « *Les Gouvernements alliés et associés et le Gouvernement allemand feront respecter et entretenir les sépultures des soldats et marins inhumés sur leur territoire respectif* »

En vertu des accords conclus, la France prend donc en charge les tombes des soldats allemands inhumés sur son territoire. Mais le gouvernement français refuse de restituer les corps aux familles. L'Allemagne vaincue ne se voit pas non plus confier la gestion de ses tombes et de ses cimetières militaires puisque le traité de Versailles les a placés sous tutelle administrative française jusqu'en 1966. « *L'Allemagne a perdu ses tombes* » et cela provoque et entretient outre-Rhin une rancœur durable.

Les cimetières des vaincus sont bien aménagés, mais ils sont discrets, modestes et exigus. On leur impose souvent, faute de place, de regrouper leurs morts dans des ossuaires : À Neuville St Vaast (Pas de Calais), le cimetière allemand de Maison Blanche aménagé entre 1919 et 1923 est, avec 44 833 tombes regroupées sur un terrain de 7,5ha, le plus vaste cimetière allemand sur le territoire français.¹⁰

Les vainqueurs ont imposé des stèles et des croix de bois noires qui contrastent avec les stèles blanches des alliés, et

¹⁰ À titre de comparaison, le cimetière américain de Belleau regroupe 2300 soldats sur un terrain de 21ha.



Cimetière allemand de Maison Blanche à Neuville St Vaast (62)
Cliché JR Grais

donnent un air un peu lugubre aux tombes particulières. En raison de l'exiguïté du terrain accordé, il a été procédé à des inhumations collectives dans des fosses appelées « les tombes de camarades » et dans des ossuaires où ont été inhumés plus de 8000 corps.

Par le traité de L'Élysée, signé entre le Chancelier Adenauer et le général De Gaulle, scellant en 1964 la réconciliation franco-allemande, l'Allemagne obtient le droit de récupérer ses tombes qui sont ensuite restaurées et entretenues par le « Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge », service d'entretien des sépultures militaires allemandes. La nécropole de Neuville Saint Vaast a été réaménagée à partir de 1975 ; De nombreux combattants qui ont trouvé la mort lors des violents combats d'Artois y ont été regroupés. Le cimetière actuel

rassemble quelques 45 000 corps dans des tombes individuelles et dans des ossuaires.

- *La France.*

En France, le gouvernement, au lendemain du conflit, organise également, dans les régions des combats, des nécropoles nationales conçues à la fois comme des lieux de mémoire et de recueillement pour les familles. Elles sont à l'échelle de la guerre industrielle qui vient de s'achever.

Or, dans les années de sortie de guerre, l'État, largement ruiné par le conflit, doit en outre faire face à de lourdes charges et à de grosses dépenses (pensions à verser aux anciens combattants, aux veuves et aux orphelins, frais générés par la reconstruction de toute la zone des combats ...) Cette situation financière difficile oblige l'État à avoir recours à des initiatives et à des souscriptions privées. Pour ces différentes raisons, l'aménagement répond à des impératifs de moindre coût : Le drapeau tricolore flotte au centre du cimetière. Des carrés sont délimités, à l'intérieur desquels les tombes sont alignées en rangées rappelant l'ordre d'une armée.

Quatre types d'emblèmes ont été choisis : la croix latine, la stèle musulmane ou la stèle israélite et enfin une stèle pour les autres confessions, les agnostiques et les libres penseurs. La France, pays laïque ayant adopté récemment en 1905 la loi de séparation des églises et de l'État, est le seul pays belligérant à avoir prévu des sépultures pour les non-croyants.

La nécropole de Notre-Dame de Lorette à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), aménagée par décret du 16 janvier 1924 au sommet de la crête d'Artois sur la « *colline sanglante* », lieu même du champ de bataille, est, avec une superficie de 25 hectares, le cimetière militaire le plus important de France. Il est

constitué de 20 000 tombes individuelles et de 8 ossuaires. Au croisement de deux grandes allées bordées par des carrés de tombes individuelles, une vaste esplanade avec drapeau et flamme accueille les cérémonies. D'un côté se dresse la tour lanterne haute de 52 m avec son phare visible la nuit à plusieurs kilomètres à la ronde. Une crypte abrite 8 corps de soldats inconnus. Après la seconde Guerre mondiale, une urne contenant des cendres de déportés a été déposée aux côtés des cercueils .

De l'autre côté, la chapelle de style byzantin est ornée de fresques et des vitraux mêlant thèmes religieux et guerriers.



Notre Dame de Lorette (62) : la nécropole, la tour lanterne, la chapelle et l'anneau de la mémoire

Relativement peu de sommiérois sont morts lors des combats d'Artois puisque les régiments méridionaux ont essentiellement combattu dans le secteur de Verdun, dans la Somme ou dans l'Aisne.

Toutefois, quelques uns de nos compatriotes ont participé aux furieux affrontements du Pas-de-Calais en 1915 sur ces mêmes collines d'Artois et n'ont pas de tombes. Victimes de la stratégie du « grignotage » de Joffre, beaucoup ont très vraisemblablement disparu, pulvérisés lors des violentes offensives de 1915 qui se sont soldées par des échecs sanglants.

- Marcel BOYER de Sommières : lieutenant au 2^e bataillon sénégalais est mort le 25 octobre 1914 à Saint Nicolas-les-Arras.

- Marcel PEYRE, un autre sommiérois, soldat au 153^e RI est mort le 11 mai 1915 à Aix-Noulette.

Quelques autres venaient de villages voisins :

- Le sous lieutenant Marcel BERNARD du 59^e RA est mort le 8 novembre 1914 à Noeux-les-Mines.

- Henri MEYRUEIS et François OLIVIER, tous deux soldats au 159^e RI, sont morts à l'ambulance de Camblyneul (62), le premier le 28 juillet 1915 et le second le 1^{er} octobre 1915.

D'autres fantassins ont péri pendant cette terrible année 1915, victimes des terribles et inutiles coups de boutsoirs imaginés par le commandant en chef depuis son quartier général de Chantilly :¹¹

Prosper BANCEL le 3 mars 1915, Ernest FURESTIER et Paul TOURET le 16 juin, Henri VIEL le 8 octobre...

Un nouvel hommage vient d'être rendu à ces gardois ainsi qu'à des milliers d'autres combattants à l'occasion de l'inauguration, par le Président de la République Française, de « l'anneau de la mémoire », le 11 novembre 2014. Ce monument voulu par le Conseil Général du Pas de Calais est l'oeuvre de l'architecte Philippe Prost qui l'a érigé juste en face de l'entrée de

¹¹ Du 9 mai au 18 juin 1915, lors de la terrible bataille des collines d'Artois dans la région de Vimy- Souchez, 140 000 hommes, dont Paul Touret, périront pour reprendre 4 km de terrain.

la nécropole. Il se présente comme une ellipse de béton gris de 328m de périmètre, recouvert à l'intérieur de plaques d'acier doré de 5 m de hauteur, comparables aux feuilles d'un gigantesque livre, sur lesquelles sont gravés les noms des 580 000 victimes des batailles d'Artois, inscrits par ordre alphabétique sans aucune distinction de nationalité, de grade ou de rang.¹²



L'anneau de Notre Dame de Lorette (cliché et montage JR Grais)

Le premier nom est celui d'A. Tet, un Gurkha servant dans l'armée anglaise¹³. Le dernier est celui d'un soldat allemand : Rudolph Zywitz.

¹² Pour en savoir davantage on consultera le site : cheminsdememoire.gouv.fr

¹³ Les Gurkhas sont des unités de l'armée britannique et indienne recrutées au Népal pendant la Première guerre mondiale, 100 000 d'entre eux ont combattu en Artois et à Ypres.

Le monument, unique en son genre, construit cent ans après la guerre, met l'accent sur l'universalité mais ne prétend pas à l'exhaustivité. On ne peut qu'être frappé lors de la visite par la diversité des nationalités venues combattre sur notre sol. La Belgique et la France avaient des colonies, réservoirs de soldats auxquels il convient d'ajouter tous les combattants venus des divers pays de l'Empire britannique.

À Douaumont (Meuse), à quelques kilomètres du fort, la nécropole nationale, inaugurée le 23 juin 1929 est un hommage aux 300 000 morts tombés entre février et décembre 1916 lors de la bataille de Verdun.

L'ensemble devait comprendre un ossuaire, un cloître et quatre sanctuaires : l'un destiné aux catholiques, un autre aux protestants, un troisième aux israélites et un quatrième aux musulmans, mais faute de moyens, les trois derniers n'ont jamais été réalisés. La nécropole regroupe 30 000 tombes individuelles pour les soldats qui ont pu être identifiés. Les autres corps sont dans l'ossuaire.

Là aussi on recense des sommiérois morts pendant ces mois tragiques.

Si le corps d'Antoine NURY a dû être pulvérisé lors de l'explosion du tunnel de Tavannes en septembre 1916, son parent Louis NURY, mort à Douaumont, repose dans la nécropole du Faubourg Pavé. À quelques rangées de lui, une tombe individuelle abrite les restes de Raymond HEBRARD.

Dans la nécropole de Fleury-devant-Douaumont est enterré André ROUSSEL, du 4^e régiment de zouaves.

Dans l'impressionnant ossuaire il y a sans doute les restes, parmi tant d'autres, de Louis CAUSSE, mort le premier jour de l'attaque allemande, ou ceux de Paul PANSANEL

et Paul SALTET, tous les deux soldats au 141^e. Ces deux jeunes hommes de respectivement 24 et 22 ans sont morts le 22 mars 1916 à Haucourt-Malencourt. Auguste RODIER, soldat au 81^e RI, est mort en août à Thiaucourt.

Aucun n'a de tombe identifiée. Pas plus que le 2^e classe Henri GALIBERT mort en mai 1916 à la cote 304, le même jour et au même endroit que Henri NIEL, sous-lieutenant de 24 ans au 3^{ème} régiment mixte de zouaves et de tirailleurs.



Douaumont, cimetière et ossuaire

Grace aux descendants de la famille NIEL, qui ont confié de nombreux documents aux archives de la commune, il a été aisé de reconstituer l'itinéraire du jeune homme.

Henri NIEL est né en 1892 au Vigan, d'un père gendarme, ancien combattant de la guerre de 1870 rêvant de revanche, et de Marie Michel. Il fréquente l'école des frères maristes de Sommières puis le petit séminaire de Beaucaire où il acquiert une solide formation en lettres classiques. Il hésite un moment entre l'entrée dans les ordres et une carrière militaire. Finalement, à 18 ans, en septembre 1910, il s'engage pour 5 ans au 2^e régiment de cuirassiers à Paris, puis passe en 1911 au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique et part en Afrique du Nord.

À la déclaration de guerre, il est maréchal des logis à Sfax où il occupe un poste dans les bureaux du régiment. Il multiplie les demandes insistantes pour être envoyé au front : « *Mon désir le plus violent serait de me trouver dans les rangs de l'Armée Française pour combattre l'ennemi héréditaire de ma Patrie* » écrit-il en janvier 1915 dans une lettre intitulée « *Un embusqué malgré lui* ». ¹⁴

En mai 1915 il rejoint le 4^e régiment de spahis qui « *se couvrent de gloire et deviennent l'épouvante des bandits de Guillaume II.* »

En octobre 1915, il est versé avec le grade de sous-lieutenant au 3^e régiment mixte de zouaves et de tirailleurs, cantonné à Nieuport. À la tête d'une section de mitrailleuses, il combat d'abord dans le Nord puis à Verdun, où l'exhaltation patriotique le dispute au courage et à l'enthousiasme :

« *Quand à moi, si je meurs ne me plaignez pas : tomber sur le champ de bataille, n'est ce pas s'envelopper du linceul le plus beau et le plus glorieux ? Moi, je voudrais mourir et dormir mon dernier sommeil sous les plis du drapeau de notre chère France.* »

¹⁴ Toutes les citations sont extraites de lettres et carnets de H. Niel (AC Sommières ; Fond Cognanet-Germain)

Le 18 mai 1916, à la tête de ses hommes, Niel marche avec son peloton de mitrailleuses sur un fortin tenu par une compagnie de grenadiers allemands. Malgré une sérieuse blessure par balle au bras droit, il continue sa progression en tirant au revolver sur l'ennemi qui se défend à coup de grenades. C'est alors qu'il est frappé mortellement par une seconde balle en plein front.

De ce jeune homme nous restent, outre les citations et les décorations, quelques photos jaunies et de nombreux écrits, dont des poèmes où l'amour et le patriotisme profond se cotoient.

*« Sous l'enfer du canon et par un ciel affreux
Dans la nuit où l'on veille et meurt pour la Patrie
Vers le retour ainsi jadis songeaient les preux
Ta pensée a toujours guidé ma rêverie (...) »*

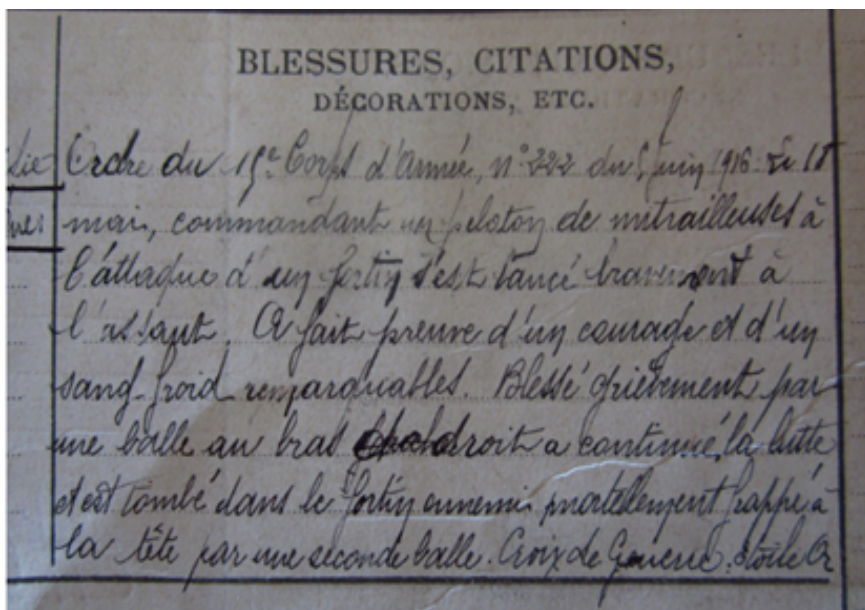
Ce « héros de vingt ans que hantait la revanche » est un nostalgique de la guerre du siècle passé. Mais s'il regrette les charges de cavalerie où l'intrépidité et l'héroïsme se côtoient lors de « combats où la lame était reine », il fait preuve d'un vif intérêt et d'une admiration profonde pour l'aviation qu'il célèbre quelques jours avant sa mort dans un poème daté du 1^{er} mai 1916 intitulé : « La maîtrise des airs »

*« Gloire à tous nos héros de l'air et gloire au geste
Par qui très haut le coq gaulois pourra chanter
L'Hymne de la victoire et de la liberté. »*



Henri NIEL en uniforme de cuirassier 1910
(AC Sommières, fond Cognanet – Germain).

Niel était en relation avec le dramaturge et poète Henry Bataille né à Nîmes en 1872, à qui il avait adressé certains de ses textes, qui lui avait répondu : « *Merci de vos beaux vers vibrants et sincères. Croyez à une vibrante sympathie de poète à poète* »



Extrait du registre matricule de Henry NIEL (AD30-1R/1008)

« *Ordre du 15^e corps d'armée, n°222 du 5 juin 1916. le 18 mai, commandant un peloton de mitrailleuses à l'attaque d'un fortin, s'est lancé bravement à l'assaut. A fait preuve d'un courage et d'un sang froid remarquables. Blessé grièvement par une balle au bras droit a continué la lutte et est tombé dans le fortin ennemi mortellement frappé à la tête par une seconde balle. Croix de guerre, étoile or* »

103039
 NIEL Henri
 Charles. Avis de Décès

« Mort pour la France 1916 »

Le 18 mai 1916 à trois heures le corps de feu Henri Charles sous lieutenant à la 2^e Cie de mitrailleurs du 3^e régiment mixte de zouaves et de tirailleurs, né le 26 mars 1892 au Vigan (Gard) décédé à la cote 304 (Meuse) le 18 mai 1916 à 3 heures « Mort pour la France » fils de feu Jean Pierre et de Michel Marie Florentine. Cet officier ayant été tué sur la ligne de feu, il nous a été impossible de nous transporter sur les lieux. Dressé par moi Caillé Félix Charles sous lieutenant, chevalier de la légion d'honneur, médaille militaire, officier de l'état civil sur la déclaration de Roux Célestin, 31 ans, sergent, et de Grudé Romain, 27 ans, 2^e classe, témoins qui ont signé avec moi après lecture... »

Paris le 7 Avril 1917 le Ministre de la Guerre par délégation le 4^e chef du Bureau des archives administratives
 signature signée illisiblement. - Lettre ci-dessus a été transmise par Nous Fernand Paul, premier adjoint, officier de l'état civil, en l'absence de Maire mobile le vingt-neuf avril mil neuf cent dix-sept à deux heures du soir F. Paul

Avis de décès d'Henri NIEL
 (AC Sommières ; fond Cognanet-Germain.)

(...) Acte de décès de NIEL Henri Charles, sous-lieutenant à la 2^e Cie de mitrailleurs du 3^e régiment mixte de zouaves et de tirailleurs, né le 26 mars 1892 au Vigan (Gard) décédé à la cote 304 (Meuse) le 18 mai 1916 à 3 heures « Mort pour la France » fils de feu Jean-Pierre et de Michel Marie Florentine. Cet officier ayant été tué sur la ligne de feu, il nous a été impossible de nous transporter sur les lieux. Dressé par moi Caillé Félix Charles sous-lieutenant, chevalier de la légion d'honneur, médaille militaire, officier de l'état civil, sur la déclaration de Roux Célestin, 31 ans, sergent, et de Grudé Romain, 27 ans, 2^e classe, témoins qui ont signé avec moi après lecture... »

Après la guerre, le service de rassemblement des morts va fouiller les champs de bataille, regrouper les corps retrouvés et ré-inhumer des soldats dans des cimetières militaires nouvellement aménagés.

Henri RUDELLE et Joseph CARRIERE sont inhumés dans des nécropoles vosgiennes, Louis SOUCHE et Arthur PELATAN en Alsace, Georges BOISSIER dans l'Aisne. Elie AURECHE, Albert GAILLAIRD, Louis GUILLOT, André ROUSSEL, François MERCIER et Léon VERNEDE reposent dans la Somme, Paul MASSIP dans la Meuse, Antoine PELAPRAT et Louis VALAT dans la Marne, Léon CLEMENT en Belgique...



Aménagement d'un cimetière provisoire dans la Somme. Champ de bataille de la ferme Guillemont. 3 oct 1918
(Imperial War Museum)

Les archives communales de Sommières conservent quelques dossiers plus ou moins complets. Derrière le langage administratif d'usage, on perçoit toute l'angoisse des familles.

Le 23 septembre 1916, le maire reçoit un courrier signé par le capitaine Dumont, commandant la compagnie de génie de l'armée d'Orient dont fait partie Albert ALDEBEUF.

Albert, né à Sommières le 30 novembre 1875, fait partie de la classe 1895. Pendant la guerre, il sert comme sapeur au 1^{er} régiment de génie qui combat en Grèce. La famille, sans nouvelles, remplit une demande de renseignements. La réponse, adressée au maire, parvient au mois de septembre :

« Monsieur le Maire ;

Je reçois aujourd'hui une lettre de Mr Alphonse Aldebeuf, escompteur à Sommières, demandant des nouvelles de son parent Albert Aldebeuf.(...)

À la date du 12 aout 1916, il est entré en traitement à l'ambulance 8/3 pour fièvre et est décédé à cette ambulance le 13 aout. Les derniers devoirs lui ont été rendus et il est inhumé au cimetière de Vertekop.

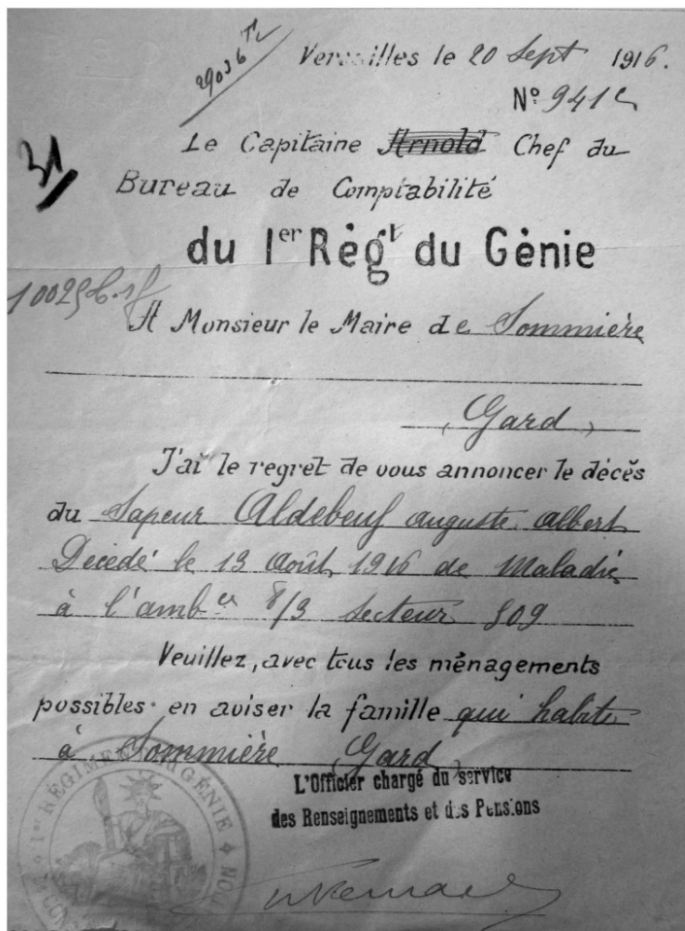
Ce sapeur a été inhumé, le corps accompagné par la compagnie 0/2 du génie et un dernier adieu a été dit au nom de la famille.

L'ambulance a fait le nécessaire pour faire prévenir la famille par l'intermédiaire du Ministère de la Guerre. Dans le cas où vous ne seriez pas encore avisé, je vous serais obligé de bien vouloir prévenir la famille avec tous les ménagements possibles (...)¹⁵ »

L'avis de décès, arrivé plus tard à la mairie, est joint au dossier.

¹⁵ AC Sommières 1M34

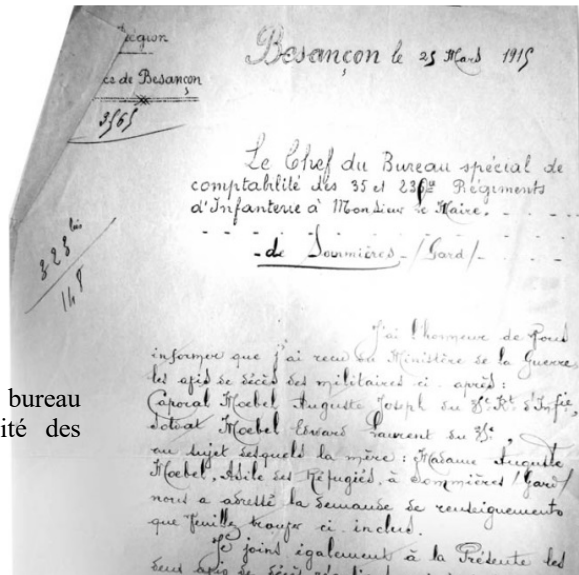
Après la guerre, la famille réclame le retour du corps qui est enfin ré-inhumé le 30 juillet 1922 dans le caveau familial du cimetière de Sommières.



Avis de décès d'Albert Aldebeuf
(AC Sommières IM34)

Parmi tous les autres dossiers conservés aux archives de la commune, un document émouvant a particulièrement retenu notre attention :

Émanant de la place de Besançon, il est destiné à Rosalie MOEBEL, réfugiée alsacienne à Sommières, dont les deux fils, Auguste et Edward (ou Édouard) sont respectivement caporal et soldat au 35^e RI. Sans nouvelles depuis longtemps, elle demande des renseignements à leur sujet. Une lettre du 25 mars 1915, apprend en même temps à cette pauvre femme, qui avait déjà dû endurer bien des épreuves depuis le début de la guerre, le décès de ses deux enfants âgés respectivement de 22 et de 21 ans.



Lettre du chef de bureau
spécial de comptabilité des
35^e et 23^e RI
(25 mars 1915)
AC Sommières 1M 34

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du Ministère de la Guerre les avis de décès des militaires ci-après : Caporal Moebel Auguste Joseph du 35^e Reg d'infanterie, soldat Moebel Edward Laurent du 35^e, au sujet desquels la mère madame Auguste Moebel, asile des réfugiés de Sommières (Gard) nous a adressé la demande de renseignements... »

Auguste, l'ainé, repose dans le carré militaire du cimetière de Fontainebleau, près de l'hôpital où il est mort le 27 octobre 1914 (tombe 104).

Les circonstances de la mort d'Édouard, son cadet d'un an, sont bien connues grâce au Journal de Marche et d'Opérations de son régiment.¹⁶

Édouard fait partie de la classe 13, mais n'a pas fait de service militaire car il bénéficie d'un sursis. Il est incorporé le 7 août 1914 au 35^e RI. Ce grand garçon brun au visage osseux participe en janvier 1915 dans l'Aisne à la défense de Soissons. Les conditions sont bien difficiles car l'ennemi bombarde les tranchées que l'on tente d'aménager au mieux...

Le régiment est à Vingré. Il n'y a pas grand-chose à signaler sinon des échanges de tirs quotidiens, qui causent des blessés et parfois des morts. De part et d'autres on lance des grenades et des bombes. Lors d'accrochages, un sergent, en faction à un créneau, est tué par balle ; un soldat au poste d'écoute est mortellement touché ; un obus allemand tombe sur un abri, tuant 6 hommes... Le quotidien de la guerre des tranchées est ainsi évoqué au jour le jour... Au début du mois de février, le Journal de Marche et d'Opérations signale « *quelques bombardements d'artillerie allemande, tirs efficaces d'artillerie française, quelques fusillades la nuit, lancement réciproque de bombes et de grenades* »¹⁷. Les hommes continuent d'organiser le secteur et d'améliorer les positions.

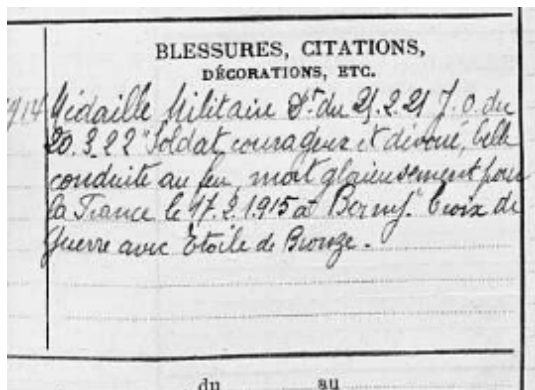
Le 17 février, le JMO signale lors de l'attaque, trois blessés et un tué : Édouard Moebel. Il reçoit la croix de guerre à titre posthume le 25 février.

« *Soldat courageux et dévoué. Belle conduite au feu.*

¹⁶ Tous les journaux de marche et d'opérations (JMO) sont consultables sur le site « Mémoire des hommes » du service historique de la défense (SHD).

¹⁷ JMO du 35^eme RI ; SHDGR, 26N 610/2

Mort glorieusement pour la France le 17/2/1915 à Berny. Croix de guerre avec étoile de bronze. »



Registre matricule Édouard Moebel (AD90 1R228 n° 201- 246)

Édouard a été transféré à une vingtaine de km dans la nécropole de Tracy-le-mont (Oise) dans la tombe 126 du carré H. Les deux frères ont chacun une sépulture. Pièbre consolation pour leur mère et pour la jeune Rosalie, sœur jumelle d'Auguste !

Les « Frères d'armes » doivent-ils rester ensemble ?

En arrière du front pendant la guerre, lorsqu'un soldat meurt dans un hôpital militaire de l'arrière des suites de blessures, de maladie contractée en service ou d'intoxication au gaz, les parents ont la possibilité d'aller chercher sa dépouille qui est ramenée aux frais de la famille pour être enterrée au cimetière.

Dans la zone des armées, dès le 19 novembre 1914, Joffre, avançant des raisons d'ordre moral et matériel, interdit formellement tout transfert de corps. Cet interdit n'a pas empêché

certaines familles d'aller elles-mêmes chercher la dépouille : la loi l'interdisait, la démarche était risquée et onéreuse, mais certains parents n'ont pas hésité à braver l'interdit pour ramener clandestinement la dépouille de leur soldat.

Après la guerre, les autorités françaises, imitant en cela la politique du gouvernement britannique, refusent d'abord de restituer les corps. Avec le retour à la libre circulation, l'interdit n'est toujours pas levé.

Un projet de loi déposé en février 1919 porte sur l'interdiction, à partir 1^{er} janvier 1919, d'exhumer et de transporter les corps pendant un délai de 3 ans. Les autorités estiment que ce temps est nécessaire pour aménager les cimetières militaires et ont, sans doute, le secret espoir que les familles se résoudront, le temps passant, à laisser le corps de leur soldat avec ses « frères d'armes » sur le lieu des combats.

Cette interdiction, affirmée de nouveau pendant toute l'année 1919, occasionne dans l'opinion un vif débat sur le devenir des soldats inhumés dans les cimetières provisoires. Une polémique oppose ceux qui veulent laisser les soldats reposer sur le champ de bataille à ceux qui veulent que les corps soient exhumés et rendus aux familles. De nombreux politiques et des militaires sont partisans de laisser tous les combattants enterrés ensemble sur les lieux où ils sont tombés, arguant du fait qu'un soldat, même mort, appartient toujours à la communauté nationale pour laquelle il a sacrifié sa vie.

Le mécontentement est très vif de la part des familles auxquelles on oppose une fin de non-recevoir. Certaines entreprennent d'aller clandestinement et en toute illégalité récupérer le corps en faisant appel, dans des conditions souvent

hasardeuses, aux services d'entreprises privées. Certaines d'entre elles, indécates et dénuées de tous scrupules, vont profiter de l'aubaine et exploiter la détresse des familles pour s'enrichir de façon scandaleuse. Des cimetières sont littéralement « labourés ». On procède, souvent la nuit, à des exhumations sans ménagement au cours desquelles des sépultures sont violées par « les entrepreneurs de la mort »¹⁸. Ces pratiques clandestines se font en toute impunité avec parfois la complicité des autorités locales qui, soit par compassion, soit par intérêt, aident les familles éplorées, de plus en plus nombreuses, à tel point que le sous-secrétaire d'État à l'administration de la Guerre Léon Abrami a parlé de « folie » en mai 1919.

Si la défense de la Patrie et la Victoire finale ont exigé la mort du fils, du père, du frère ou de l'époux, le sacrifice est largement suffisant. En échange, les vivants exigent maintenant la restitution de la dépouille qu'il convient d'inhumer dans le caveau familial, aux côtés des ancêtres, suivant le rituel d'usage. Obtenir ce droit, c'est aussi donner une dignité au mort, pouvoir lui rendre les honneurs dont il a été privé, c'est lui dire adieu et achever enfin le travail de deuil.

La polémique est relayée par des associations, par des journaux combattants et par la Chambre des députés afin que l'on exhume et que l'on rapatrie enfin tous les « héros ». Ainsi que l'écrit un lecteur du journal « l'art funéraire et commémoratif » :

*« Les morts eux aussi ont le droit de redevenir des civils et vos cimetières militaires ne seront jamais que des casernes éternelles »*¹⁹. Le problème se pose avec de plus en plus d'acuité, suscitant des débats très animés à la Chambre. Il est urgent de trouver une solution...

¹⁸ On peut lire à ce sujet le roman de Pierre Lemaitre « Au revoir là-haut » Albin Michel ; 2013

¹⁹ « L'art funéraire et commémoratif » n°2

300 000 corps rapatriés. ²⁰

La pression de l'opinion publique va finalement être la plus forte. Après 18 mois de vifs débats, la loi du 31 juillet 1920 autorise les familles à rapatrier les corps qui pourront être identifiés, aux frais de l'État, qui fournit un cercueil et assure le transport. C'est André Maginot, ministre des pensions chargé du service des sépultures de guerre, qui approuve le projet de loi. Le Sénat, désireux d'accélérer la procédure en évitant la navette parlementaire entre les deux chambres, s'abstient de déposer d'autres propositions de lois. On décide d'utiliser la loi de finances avec un « cavalier budgétaire », c'est-à-dire un simple ajout au budget en cours. La commission des finances vote « *un crédit de 10 millions pour assurer à partir du 1^{er} décembre 1920, le transport des corps des soldats « Morts pour la France »*. Le texte est adopté par les deux chambres. La loi de finances est promulguée le 31 juillet 1920 et suivie du décret d'application.

L'État prend à sa charge l'exhumation, la fourniture du cercueil hermétique, le transport jusqu'à la destination finale et les frais de ré-inhumation, quel que soit le grade, façon de rendre un ultime hommage au citoyen-soldat qui s'est levé pour défendre la Patrie.

Toutefois, en raison de l'ampleur des difficultés liées à l'identification, seulement 30 % des soldats, soit environ 300 000 hommes, vont être rapatriés. Les morts enterrés sur champ de bataille sont les plus nombreux puisque la guerre industrielle a multiplié les dépouilles inconnues.

Dans chaque mairie, des formulaires de demandes de restitution, à remplir avant le 15 février 1921, sont mis à la

²⁰ Le chiffre officiel donné par l'État en 1936 est de 250 000 restitutions, mais il convient d'ajouter les morts des hôpitaux, ceux de l'étranger ainsi que les transferts privés et clandestins.

disposition des familles. Les veuves, les ascendants ou les descendants peuvent effectuer la démarche. Pour pouvoir bénéficier de la loi, il faut que le soldat ait obtenu la mention « Mort pour la France » et soit décédé entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, date officielle de la fin de la guerre. La demande est nulle et non avenue après le 15 février 1921. Toutefois, si après cette date butoir un soldat est identifié, la famille bénéficie d'un délai de trois mois pour faire une demande de restitution.

Dans un premier temps, les prisonniers ne sont pas concernés. Ce n'est qu'après de vifs débats que le Parlement décide enfin de leur restitution gratuite.

Ces mesures sont jugées trop restrictives par les autres membres de la famille - frères et sœurs - qui ne peuvent faire de demande. Dans certaines familles, la loi provoqua des brouilles sévères. Des parents inconsolables s'opposèrent à ce que la veuve remariée puisse faire une demande de restitution ; dans d'autres cas, c'est la veuve elle-même qui refuse le retour du corps...

Le Ministère des pensions, primes et allocations, créé après la guerre, est chargé de toute l'organisation. Afin de gérer les opérations qui s'annoncent complexes, un service spécial de Restitutions des corps (SRC) est créé au sein du service de l'état civil en septembre 1920. L'ancienne zone des armées est divisée en 9 districts. Les marins et l'armée d'Orient constituent une zone à part.

Les exhumations se font au fur et à mesure, secteur après secteur, en fonction d'un plan d'ensemble établi par le SRC. Les corps identifiés vont être ramenés aux frais de l'État qui fait appel à des entreprises privées : adjudications avec cahiers des charges précis et attribution des marchés. Quelques entreprises, peu nombreuses, se partageront le « gâteau » et la presse dénoncera le scandale des exhumations militaires.

La dépouille exhumée est mise en bière : des milliers de cercueils, d'un modèle réglementaire approuvé par le conseil supérieur d'hygiène, sont fabriqués : quatre sortes de cercueils vont être livrées :

- cercueils en chêne d'1,70m (70% marché)²¹
- cercueils en chêne d'1,90m (10% marché)
- cercueils en chêne avec intérieur doublé métal (20% marché)
- cercueils en zinc d'1,70m et de 1,80m destinés à l'armée d'Orient, livrés à Salonique.



Exhumation au Chemin des dames
(sans date / collection particulière)

Les cercueils, assez rustiques et dépourvus de toute ornementation, sont tous identiques. Si la famille ne se contente pas de ce qu'on lui propose, elle a la possibilité de fournir, à ses

²¹ La taille moyenne des soldats au début du XX^e s. était inférieure à la taille moyenne actuelle.

frais, un cercueil de son choix qu'elle doit apporter lors de l'exhumation, à laquelle elle est tenue d'assister.

29 Octobre
Nochange le 9 Novembre 1921

MINISTÈRE
DES PENSIONS.

AVIS
DES RESTITUTIONS
DE CORPS DES MORTS
POUR
LA FRANCE.

M. Madame

Je l'honneur de vous informer que l'exhumation des restes de
votre parent :

M. Madame Laget, Fortuné
Grade : Soldat 2^e classe
Corps : No 1 Rég^t d'Inf^{te}
Inhumé au cimetière No 9 de Baginelle
est prévue pour le 9^e Novembre
à 11 heures journee 17 Novembre 1921

Si vous désirez être présent, veuillez prendre les dispositions utiles
pour vous trouver auprès de la tombe aux jour et heure fixés ci-
dessus.

L'exhumation ne sera en aucun cas faite avant ce moment, mais
elle ne pourra être différée pour attendre votre arrivée. Il pourra
cependant se produire qu'en raison de retards dus à des cas de force
majeure, l'exhumation soit reportée par l'Administration à un jour
suivant.

Agréés, Madame, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Contrôleur,
Conrad

A M

Avis d'exhumation de Fortuné LAGET adressé à sa veuve
29 octobre 1921 (archives famille Bondor)

Entre théorie et pratique, il y a des différences et de nombreux disfonctionnements qui ont inspiré de nombreux romanciers : Roland Dorgelès dans les années 1920 publie « Le Réveil des morts » et récemment, le roman de Pierre Lemaitre « Au revoir là-haut », traitant de cette délicate question, a été couronné par le prix Goncourt en 2014.

L'identification s'avère parfois difficile. Les champs de bataille ont été retournés lors des attaques et des contre-attaques; de nombreuses tombes ont disparu pendant les quatre années de guerre.

À ces difficultés s'ajoute le problème d'entreprises véreuses nullement soucieuses de la détresse des familles, mais très désireuses de faire rapidement le plus de profits possible; elles n'ont pas toujours fait le travail avec le soin nécessaire et le minimum de respect dû aux morts, et elles sont loin d'avoir toujours fourni un matériel de la qualité exigée...²²

Les cercueils sont ensuite acheminés par camions vers des gares de regroupement. Commence alors un long périple en chemin de fer avant de parvenir à la destination finale.²³

Les cercueils sont d'abord acheminés vers l'une des 4 gares régulatrices :

- Brienne-le-Chateau (Aube) et Creil (Oise) pour les zones de champs de bataille.

- Marseille pour l'armée d'Orient.

- Sarrebourg pour les corps des prisonniers rapatriés d'Allemagne.

C'est à partir d'une de ces gares régulatrices que s'organise le transfert. Un train spécial à destination d'une gare régionale est formé lorsqu'il y a suffisamment de cercueils pour une même région militaire. ²⁴ À son arrivée à la gare régionale, le train est disloqué et les wagons sont accrochés à une rame normale qui les achemine vers les diverses gares départementales.

²² Certains cercueils faits dans un bois de mauvaise qualité se sont brisés lors du transfert. Il y a eu des problèmes d'hygiène car des entreprises peu scrupuleuses n'ont pas fourni le cercueil doublé en métal lorsque c'était nécessaire...

²³ Les compagnies de chemin de fer ont consenti un ½ tarif pour le transport

²⁴ Il y a 21 régions militaires en métropole en 1914

Les premiers convois y parviennent en mars 1921 et se succèdent ensuite.

Trente-neuf convois sont organisés en direction du Gard du 21 mars 1921 au 10 décembre 1922 :

- Quatorze en provenance de la gare régulatrice de Creil, via la gare régionale de Saint-Rambert d'Albon (Drôme), rapatrient 574 dépouilles de gardois exhumés dans la zone des armées.

- Dix huit en provenance de la gare régulatrice de Brienne-le-Château, via la gare régionale de Chasse (Isère), rapatrient 1008 dépouilles exhumées elles aussi dans la zone des armées.

- Sept convois en provenance de Marseille rapatrient 90 dépouilles de soldats de l'armée d'Orient.

- De septembre à décembre 1922, 33 corps en provenance de la zone de l'intérieur sont transférés dans le département.

- Les convois en provenance de Sarrebourg rapatriant les corps de prisonniers arriveront plus tardivement, jusqu'en 1926 pour certains.

Au total 1708 corps auraient été rapatriés dans le département, ce qui représente un peu plus de 13% des combattants gardois ayant trouvé la mort pendant la Première Guerre mondiale.

Les familles qui ont voulu, pour des raisons sentimentales ou pour gagner du temps, faire revenir le corps à leurs frais, ont pu avoir recours à des entreprises privées. Ce transfert onéreux a été une source de profit pour nombre d'entreprises de pompes funèbres plus ou moins indécrites, qui ont proposé, par voie de presse, leurs services à prix d'or. Dans le Gard, quelques transferts individuels ont été recensés, mais à notre connaissance, aucune famille sommiéroise n'a effectué de transfert individuel.

Le convoi, dont l'arrivée est annoncée par la presse locale, est accueilli dans les gares départementales avec toute la solennité requise. Les cercueils sont placés dans un dépositaire mortuaire, aménagé pour la circonstance, où ils sont veillés jour et nuit. Tous les honneurs militaires leur sont rendus en présence des autorités civiles, de l'armée, des anciens combattants et de la population.

Mais la législation, stricte, stipule que les wagons doivent être transférés seulement en présence du préfet ou de son représentant. Les manutentions se font toujours hors de la vue du public, parfois même la nuit. Ce fut le cas à Nîmes et à Montpellier, les autorités ayant prétexté qu'il était préférable d'effectuer les manipulations de nuit... à cause de la chaleur !

Puis les corps sont acheminés dans le département. Pour les premiers convois, seul le maire (ou son représentant) est habilité à réceptionner le corps à la gare départementale. Il avance les frais et se fait rembourser ensuite suivant un barème préétabli précis. Puis les convois en provenance des gares régulatrices succèdent aux convois... La réglementation change. À partir de juillet 1921, le cercueil est directement placé dans le train à destination de la gare de Sommières par les soins de la préfecture, sans que les édiles locaux n'aient à se déplacer à Nîmes chaque fois.

Le soldat, même mort, appartient encore à la Nation ; il n'est pas pour autant démobilisé. « *Les transports des corps des militaires ou marins « morts pour la France » (...) sont des opérations résultant de la guerre et doivent être soumis vu leur nombre à des règles particulières distinctes de celles du droit commun.* » précise la circulaire préfectorale du 30 mars 1921,

adressée aux sous-préfets et aux maires du Gard²⁵.

Lorsque le cercueil arrive enfin, il peut être placé dans un dépositaire communal. La même circulaire préfectorale précise que le transfert vers le cimetière doit être effectué par la mairie pour le compte de l'État suivant un tarif forfaitaire arrêté par le préfet. Ce tarif comprend tous les frais de manutentions de la gare au cimetière, le creusement de la tombe et l'inhumation. Il est aussi précisé qu'un représentant de l'ordre (commissaire de police ou éventuellement garde-champêtre) doit être présent afin de veiller à ce que « *les précautions d'hygiène et les mesures d'ordre soient respectées* »

À Sommières, le cercueil est directement amené au cimetière où a lieu la ré-inhumation dans le caveau familial ou dans le carré militaire. La date et l'heure de la cérémonie sont publiées dans le journal local. À l'issue de la cérémonie, le soldat mort est enfin démobilisé et appartient vraiment à sa famille.

Les archives de la commune conservent de nombreux documents concernant les ré-inhumations.²⁶

Le carré militaire :

Lors de la séance du Conseil Municipal le 18 mars 1921, le maire, Paul Théron, « *expose au Conseil que la plupart des familles de la commune ont, conformément à la loi du 31 juillet 1920, demandé le transport aux frais de l'État dans le cimetière communal des restes de ceux de leur famille qui sont morts pour la France au cours de la guerre de 1914-1918. Il rappelle que, si l'État assure la gratuité du transport, il n'assure pas la sépulture*

²⁵ AC Sommières, 1M34

²⁶ *ibid*

gratuite aux corps ainsi ramenés. Il demande au Conseil s'il ne parait pas convenable et opportun d'assurer gratuitement à titre d'hommage suprême à tous ceux qui ont consenti le sacrifice de leur vie une sépulture particulière perpétuelle ? (...) il pense que sur cette question, il n'y aura aucune divergence de vue et que tous unis dans un sentiment de respect et de gratitude, il sera rendu par un vote unanime un respectueux hommage aux enfants de Sommières qui ont versé leur sang pour la France. »²⁷

Le Conseil accepte dans une belle unanimité d'accorder gratuitement une concession perpétuelle de 4 m² aux familles qui en feront la demande pour enterrer l'un des leurs "Mort pour la France", « à l'exception de tout autre »²⁸. La plupart des communes françaises ont agi de même, créant dans le cimetière communal un carré militaire plus ou moins vaste.

À Sommières, des tombes de soldats de la Grande Guerre ont été regroupées formant un petit carré militaire. D'autres soldats ont été ré-inhumés dans la sépulture familiale lorsqu'il en existait une. Certaines familles dont le fils ou le mari a été porté disparu ont ajouté sur leur monument une plaque « in memoriam », façon de rendre hommage au défunt.

Les tombes sont signalées par la cocarde du « Souvenir français »²⁹

Le carré militaire rassemble 12 tombes, disposées côte à côte en face du mur délimitant le nouveau cimetière. La présence

²⁷ AC Sommières ; délibérations du Conseil Municipal, 18 mars 1921

²⁸ Le m² valait 30 francs en 1914. En 1920, il a été porté à 100francs par décision du conseil municipal (délibérations du Conseil municipal, AC Sommières, 13 novembre 1920)

²⁹Le « Souvenir français » est une association loi 1901 créée après la guerre de 1870. Son but est triple : conserver le souvenir de ceux qui sont « Morts pour la France », les honorer lors de cérémonies commémoratives, entretenir les tombes et transmettre le flambeau aux générations suivantes.

de croix donnerait à penser que tous les soldats inhumés dans le carré militaire aient été catholiques, ce qui peut sembler un peu surprenant pour certains d'entre eux, comme Elie Chapel et Elie Marc.³⁰

Devant les tombes, dans l'allée, un mât orné de la palme du « Souvenir français » est destiné à recevoir un drapeau.

Il n'y a aucune pierre tombale. Chaque tombe, en terre battue délimitée par une bordure de ciment, est identifiée par une stèle de pierre surmontée d'une croix. Une couronne de lauriers a été sculptée dans la partie basse. Une plaque émaillée décorée de drapeaux tricolores, fixée sur la stèle, indique le nom du soldat, la date de sa mort, son grade, le régiment auquel il appartenait ainsi que la mention « Mort pour la France ».



Les Tombes du carré militaire
(cliché JR Grais.)

³⁰ La plaque de l'église St Pons mentionne seulement Ségur, Cayroux et Mercier comme étant des paroissiens. Un doute subsiste donc pour les autres.

Parfois la mention « *concession perpétuelle offerte par la mairie* » est indiquée. Les plaques, le plus souvent rectangulaires, ont été fixées horizontalement ou verticalement sur la stèle. Aucune plaque n'est identique. Chaque famille semble avoir disposé d'une certaine liberté pour aménager la tombe -ce qui n'a pas été le cas partout- mais seule la tombe d'Alfred SEGUR a été personnalisée : une simple grille de fer forgé, fréquemment utilisée dans les cimetières de cette époque, entoure la tombe.

Au milieu des autres, une tombe plus tardive est celle de Gaston BETEILLE décédé en Allemagne en 1945. La stèle, identique aux autres, a été repeinte et un grand crucifix y a été fixé.

Trois tombes ne sont plus identifiables. Deux d'entre elles n'ont plus de stèle et la plaque de la troisième est tombée - relativement récemment si l'on se réfère aux marques laissées sur la pierre-. Malheureusement, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucun document dans les archives permettant de savoir qui étaient ces trois soldats. Entre les tombes de Ségur et de Mercier il est possible que la tombe sans nom soit celle du zouave Louis Guillot. Les trois corps ont été rapatriés le même jour par le même convoi.

Le 17 avril 1921, les corps d'Alfred SEGUR et de François MERCIER sont les premiers corps rapatriés. Ils sont inhumés côte à côte dans le carré militaire. Puis les réinhumations se succèdent dans les années 1922 et 1923, jusqu'à 1926 pour celles d'Elie MARC et d'Elie CHAPEL, tous deux prisonniers morts en Allemagne.

Qui sont-ils ?

- François MERCIER

Né le 13 janvier 1889 à Sommières, il est le fils d'Auguste Mercier et de Louise Dumas. Il habite rue de la Monnaie et exerce la profession de plâtrier. François fait partie de la classe 1909. Ce garçon très brun, de taille moyenne pour l'époque (1m62) est incorporé au 4^e régiment de zouaves avec le matricule 1547. Il sert deux ans en Tunisie, d'octobre 1910 à septembre 1912, date à laquelle il est libéré avec un certificat de bonne conduite. Il fait ensuite partie de la réserve de l'armée active comme tous les soldats démobilisés.

En août 1914, il est rappelé et rejoint le 2^e régiment de marche de zouaves le 3 août. Ce régiment, constitué au camp de Sathonay, appartient à la 37^e division d'Afrique.

Le 22 août 1914, il engage, sur la Sambre, des combats acharnés sans succès : après avoir abandonné sur le champ de bataille 20 officiers et quelque 1000 hommes, il doit battre en retraite en direction de Guise où il attaque à nouveau le 29 août. Puis, pour éviter l'encerclement, ordre est donné de franchir l'Aisne puis la Marne et enfin la Seine le 5 septembre.

Le régiment, qui n'a pas joué de rôle majeur lors de la bataille de la Marne, avance ensuite sur les pas de l'ennemi. Il est transporté vers Compiègne et Noyon où commence la guerre de tranchée. Les 300 hommes du commandant Fabre se livrent dans cette région de l'Oise à de très violents combats pendant tout le mois de septembre. Les zouaves, épaulés par la 3^e brigade marocaine, parviennent à se dégager et à se replier sur Tracy-le-Mont où les combats reprennent de plus belle. L'ennemi envoie

ménagements nécessaires », que leur fils est tombé au champ d'honneur. Il avait 26 ans.

Il est d'abord inhumé au cimetière de Tracy-le-Mont, puis en 1920, transféré par les soins des services de l'état civil dans le cimetière militaire. Enfin, sur demande de la famille, il est rapatrié le 17 avril 1921 et ré-inhumé dans le carré militaire nouvellement créé.



Tombe de François Mercier, carré militaire de Sommières.
(clichés JR.Grais)

- Alfred SEGUR

Né le 4 avril 1894 à Sommières, de Casimir Ségur et de Marie Laget. La famille habite route de Salinelles. Son père exerce la profession d'aiguilleur au PLM. Alfred lui aussi est employé au PLM.

Il fait partie de la classe 14. Incorporé au 7^e régiment de Génie avec le matricule 589, il effectue toute la guerre dans la compagnie 15/11 du 7^e génie : simple soldat puis caporal le 16 juin 1915 et enfin sergent le 1^{er} octobre de la même année.

Le 9 août 1918, la compagnie commandée par le lieutenant Gilliot arrive à Pont-Ste-Maxence dans l'Oise. Elle se dirige vers la forêt de Compiègne puis part vers le nord pour aller dans la forêt de Laigue, près du village de La Rue-aux-bois.

Les cadres font diverses reconnaissances pour décider de l'emplacement de pistes à aménager. Les travaux commencent entre les tranchées françaises. Le 18 au soir, les pistes sont « *terminées jusqu'aux petits postes boches* »³¹. Mais Alfred est gravement blessé par des éclats d'obus. Il est transporté vers l'arrière, à l'ambulance où il décède de suite de blessures (éclats d'obus) le 18 août 1918 à 20h15. Il est décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Le registre matricule mentionne :

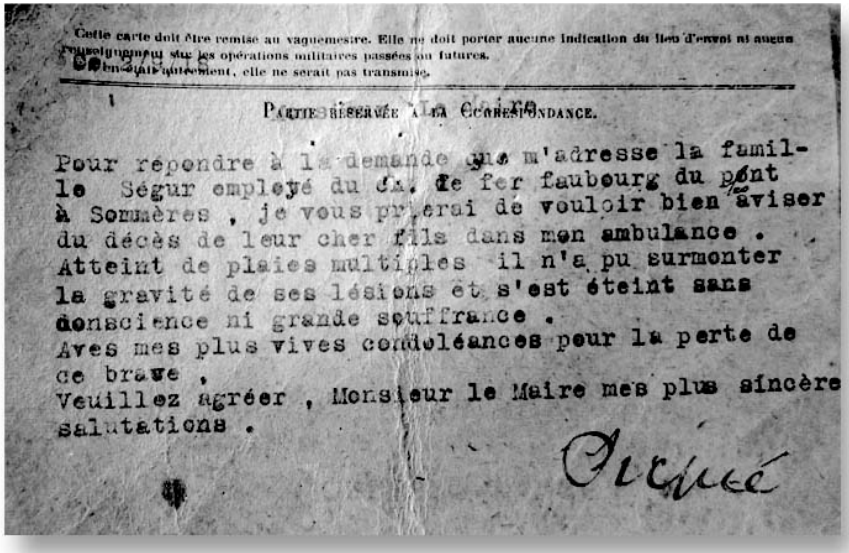
« Le 18/8/1918 vers la ferme D'Ecafant commune de Tracy le Mont (Oise) large et profonde plaie de la fesse gauche par éclat obus. Médaille militaire.

Excellent ss/officier dévoué et brave, a été grièvement blessé le 18/8/1918 dans la préparation d'une attaque. Inscription n° 9529/p du 2.9.18 du Grand quartier général.

³¹ JMO du 7^e régiment de génie Cie 15/11. SHDGR ; 26N 1294/5

Médaille militaire et croix de guerre avec palme »

Il est mort sur la commune de Tracy-le-Mont, sur le même champ de bataille où le zouave François Mercier avait laissé la vie 2 ans et demi plus tôt. Les deux dépouilles en provenance de la même zone seront rapatriées par le même convoi le 17 avril 1921.



Réponse de l'ambulance à la famille Ségur.
(AC Sommières.1M34)

« Monsieur le Maire ;

Pour répondre à la demande que m'adresse la famille Ségur, employé de ch de fer, faubourg du pont à Sommères (sic), je vous prierai de vouloir bien aviser du décès de leur cher fils dans mon ambulance. Atteint de plaies multiples, il n'a pu surmonter la gravité de ses lésions et s'est éteint sans conscience ni grande souffrance.

Avec mes plus vives condoléances pour la perte de ce brave... »

- Paul (Paulin) CAYROUX.

Né le 17 mai 1895 à Sommières, il est le fils de Paulin et de Marie Sabatel. Ce jeune homme d'un mètre soixante-dix, aux cheveux noirs et aux yeux marrons, fait partie de la classe 1915. Lorsqu'en octobre 1914, il passe le conseil de révision à Nîmes, il est signalé comme exerçant la profession d'employé de commerce. Il est incorporé le 18 décembre 1914 et rejoint le 4^{ème} régiment d'infanterie coloniale. Il est blessé une première fois le 28 septembre 1915, puis en mai 1916, il passe au 58^e RIC qui combat dans la Somme.

Le 1^{er} juillet 1916, les français lancent leurs divisions coloniales au sud de la Somme pour attaquer dans le secteur de Péronne. Après une préparation d'artillerie « à 9h30, la première vague du 58 RI s'ébranlait d'un seul élan et s'emparait alignée comme à la parade de la 1^{ère} ligne ». ³² C'est un succès pour le 58^{ème} RI qui, après deux jours de furieux combats ininterrompus, s'est emparé de sept lignes de tranchées pourtant très bien défendues par une triple ligne de barbelés, et a fait 500 prisonniers dont de nombreux officiers. Le journal de marche mentionne également des prises conséquentes : des canons de différents calibres, une grande quantité de matériel de génie, un dépôt de poudre contenant 3000kg d'explosifs, des mitrailleuses, des fusils mitrailleurs et « un butin considérable qu'il n'a pas été possible de dénombrer ». ³³ Pour atteindre cet objectif, entre le 1^{er} et le 5 juillet, il y a eu 111 tués et disparus et 562 blessés, « pertes importantes mais relativement minimales par rapport au résultat acquis » ³⁴ ...

³² SHDGR. JMO du 58^e RI ;26N 867/14

³³ ibid

³⁴ ibid

Paul a été tué le 1^{er} juillet 1916, premier jour de la grande offensive franco-britannique. Il venait d'avoir 21 ans.

L'avis de décès, toujours conservé aux archives communales, parvient au maire. C'est à lui que revient le triste privilège de prévenir la famille qui habite rue Taillade, « *avec tous les ménagements nécessaires* ».

Paul a d'abord été inhumé à proximité du lieu où il est tombé. Le document officiel signale que sa tombe se trouve « *à 50 m au nord du cimetière militaire de Bois Bussus, 200m à l'ouest de Dompierre* ». Puis, en novembre 1920, il est transféré au cimetière militaire nouvellement aménagé de Dompierre, près de Péronne. La famille réclame le rapatriement du corps qui arrive à Sommières le 21 décembre 1921. Il est inhumé dans le carré militaire.

Plaque tombale de P. Cayroux

et avis de Décès
(AC Sommières 1M34)



TRoupES COLONIALES
8^e et 20^e Régts - d'Inf^{anterie} Coloniale

30

AVIS DE DÉCÈS

| NOM ET PRÉNOMS | GRADÉS | MÉTIER |
|-----------------------------------|--------|--------|
| Cayroux P. 2 ^e cl. | | |
| Paulin mariez 1 ^{er} cl. | | |

né le 12 mai 1895 à Dompierre / Gard fils de Paulin mariez et de Catherine mariez Sophie

le 1^{er} juillet 1916 devant l'ennemi

le 21 décembre 1921

A Monsieur le Maire de Sommières Gard

A Toulon, le 21 décembre 1921

Prêtre de soulèler bien, avec tous les ménagements nécessaires, pour la circonstance, présente à Monsieur Paulin mariez, son beau-père et dévoué, grand collègue de la mort du Soldat Cayroux Paulin mariez, du 50^{ème} Colonial, tombé au Champ d'honneur le 1^{er} juillet 1916 devant l'ennemi, de présenter à la famille les condoléances de M. le Ministre de la Guerre et me faire retour du présent récépissé. C. de laud.

1916

- Elie CHAPEL

Né le 15 septembre 1884 à Robiac, canton de Bessèges, il appartient à la classe 1904. Il vit à Junas avec son père Maximilien et sa mère Malvina Bénézet ; il exerce la profession de tonnelier. Lors du conseil de révision, il est ajourné pour « faiblesse ». (Peut-être est-ce à cause de sa petite taille : 1m55) L'année suivante, déclaré « bon pour le service », il est incorporé au 140^e régiment d'infanterie de Nîmes

Après sa démobilisation, il réside successivement en Suisse à Genève, à Annecy, à Sète puis revient dans le Gard où il épouse Marie Valentin. La famille habite rue Emilien Dumas à Sommières.

Lors de la mobilisation, il est affecté au 240^e RI, régiment de réserve du 40^e RI de Nîmes commandé par le colonel Grillot, et rejoint son corps le 4 août.

Le samedi 8 août au matin, escorté par une partie de la population qui ovationne les soldats, il quitte Nîmes à pied à destination d'Avignon où il parvient en 2 étapes. Après 12 jours passés à l'entraînement, le 20 août au matin, le régiment s'embarque en gare d'Avignon à destination du front. Les soldats chantent à tue-tête, l'entraîn est général. Après 30 heures d'un interminable voyage, c'est l'arrivée en Lorraine près de Vaucouleurs, dans la région de Verdun. Elie fait partie de la 24^e compagnie commandée par le sous-lieutenant Carcassonne, qui fait partie du 6^e bataillon du commandant Rochas. On peut suivre les opérations au jour le jour, presque heure par heure grâce au Journal de marche du régiment qui est d'une grande précision.

Le 24 et le 25 août, c'est le baptême du feu : le régiment est engagé dans un combat meurtrier dans la région de Boenville (Meuse). Les lignes sont « débordées (...) par le feu très vif de l'ennemi et les hommes qui n'ont plus leurs officiers, tombés,

lâchent prise. »³⁵ Les français découvrent l'efficacité redoutable de l'artillerie allemande. Après ces deux jours de combats, le journal de marche comptabilise 190 tués, 650 blessés plus ou moins gravement et 95 disparus. Parmi les tués figure un autre sommierois, Paul Massip tué le 25 à Boinville.

Le régiment se ré-organise. Le 2 septembre il reçoit l'ordre de se diriger vers les hauts de Meuse dans la région de Rupt .

Le 6^e bataillon en formation de combat a pour objectif la prise d'Ippécourt occupé par les allemands. L'attaque, débutée le 6 septembre à 12h45, se heurte à une très violente fusillade ennemie qui la cloue sur place. Le colonel demande l'aide de l'artillerie « *qui bat d'un feu trop lent les lisières des bois* ». ³⁶ Il faut attendre 17h30 et la mise en place de l'artillerie pour enfin pouvoir reprendre la marche en avant. Après une nuit à peu près calme où les hommes bivouaquent, la lutte reprend le 7 au matin, à 5 h. Entre les allemands qui occupent Ippécourt et les hommes des 240^e et 258^e RI, ainsi que ceux du 42^e colonial, la lutte est sans merci. L'artillerie allemande bombarde les positions françaises qui n'ont pas pu être fortifiées.

Vers 6 h la situation est délicate : le 258^{ème} recule ; le 6^e bataillon d'Elie Chapel déployé pour lui venir en aide fléchit également. C'est la retraite qui se fait en désordre. Le régiment parvient malgré tout à se rassembler et attaque Ippécourt avec le soutien de l'artillerie. Le village et les hauteurs sont occupés. Les allemands refluent, mais ils ont fait des prisonniers au nombre desquels le caporal Elie CHAPEL³⁷ qui sera transféré dans un des camps de Nuremberg, en Bavière, où il passera le reste de la guerre en captivité.

³⁵ JMO du 240^E RI : SHDGR, 26N 725/7

³⁶ *ibid*

³⁷ Le journal de marche le signale par erreur comme étant « blessé »

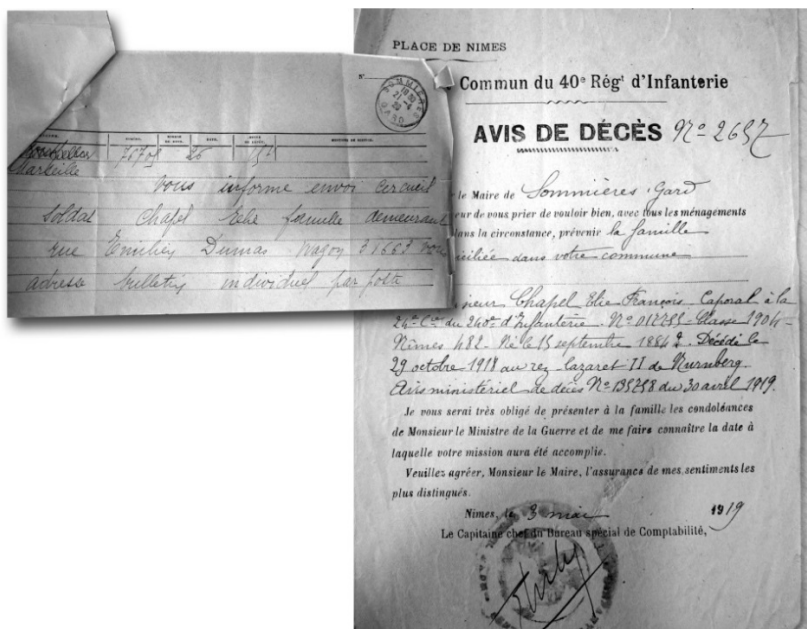
Dans un premier temps, la famille, inquiète et sans nouvelles, recherche des informations auprès des autorités militaires (dépôts régimentaires) ou civiles (les élus).

Dès août 1914, conformément à l'article 14 de la convention de La Haye signée en 1907, la France crée un bureau de renseignements afin d'obtenir des informations sur les prisonniers. L'armée enquête pour tenter d'obtenir des renseignements sur les « disparus » .

Le Comité international de la Croix-Rouge, qui a mis en place le 21 août 1914 l'Agence internationale des prisonniers de guerre, devient le point central pour les recherches. La Croix Rouge, qui reçoit de la part des belligérants des listes de prisonniers détenus, peut répondre aux demandes des familles.

En 1915, dans chaque département, des listes de prisonniers sont établies. Pendant la Première Guerre, quelque 4000 gardois sont internés en Allemagne dans des conditions souvent difficiles. Le surpeuplement, l'absence d'équipements adaptés pour accueillir tous les hommes, les mauvaises conditions sanitaires, l'alimentation souvent insuffisante dans un pays frappé par le blocus expliquent la forte mortalité chez les soldats prisonniers.

Elie CHAPEL meurt de suite de maladie le 29 octobre 1918 au Lazaret II de Nuremberg. Son corps, rapatrié en avril 1926, est enterré dans le carré militaire.



Télégramme et avis de décès d' Elie CHAPEL adressés au maire
(AC Sommières ,1M34)

- Elie MARC

Il est né le 15 octobre 1887 à Boisseron. Son père André est employé au chemin de fer (les recensements de 1891,1895, 1901 et 1906 le signalent comme étant « poseur de rails ». La mère, Françoise Bertaud (ou Berthot), est l'une des deux garde-barrière de Boisseron. La famille vit à la gare avec les trois soeurs aînées d'Elie : Louise, Margueritte et Augustine.

Elie fait partie de la classe 1907 avec le matricule 824. Il est incorporé dans le 141^e RI. Le 25 septembre 1909 le voilà promu clairon de son régiment. Avait-il appris la musique avant

de faire son service militaire ou a-t-il appris à l'armée ? Le registre matricule ne le dit pas...

Libéré et muni d'un certificat de bonne conduite, il s'installe à Sommières où il est domestique au mas de Puech Bouquet. Le 16 octobre 1912, il épouse Rose Bastid de Saint-Sériès où le jeune couple s'installe.

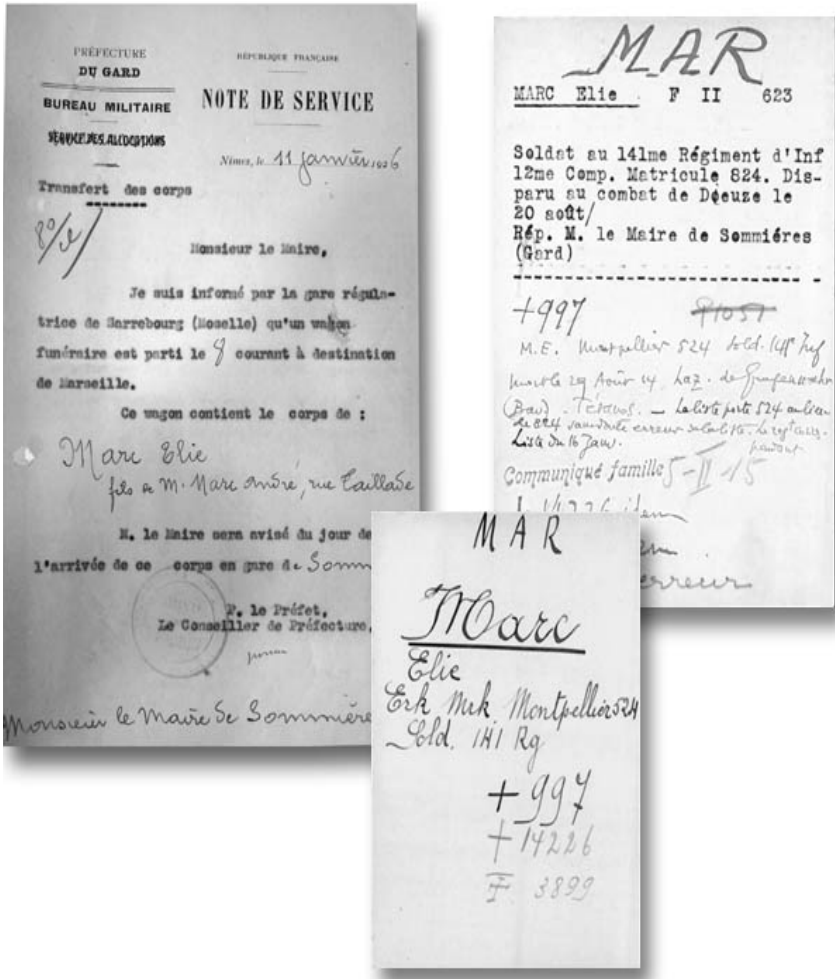
Rappelé lors de la mobilisation, il participe aux combats de Lorraine. Le 20 août il fait partie des nombreux blessés lors des furieux combats de Dieuze. Il est noté par erreur « disparu » alors qu'en réalité il a été blessé et fait prisonnier.

Son dossier figure dans les archives de la Croix Rouge... Il est hospitalisé au lazaret de Gravenwohf en Bavière, où il meurt du tétanos le 29 août 1914. Il est inhumé sur place. Après la guerre, la famille demande le retour du corps qui parvient à Sommières en janvier 1926.

- Camille NICOLAS

Il est né le 18 octobre 1879 à Sommières, de François Nicolas et de Gabrielle Querelle. Il est plâtrier. Lors du conseil de révision passé avec sa classe en 1899, il est ajourné pour « faiblesse » ; déclaré « bon » en 1900, il est malgré tout dispensé pour le motif que son frère est au service. En octobre 1901, il fait l'objet d'une réforme à cause d'une fracture mal consolidée à la clavicule droite.

Lors de la guerre il est temporairement affecté en 1915 à une section d'infirmiers avant d'être incorporé dans plusieurs régiments du train des équipages, à Nîmes, à Dijon et à Paris. Les documents que nous avons retrouvés le mentionnent comme étant « *soldat de 2^e classe, conducteur au service automobile* » sans autre précision.

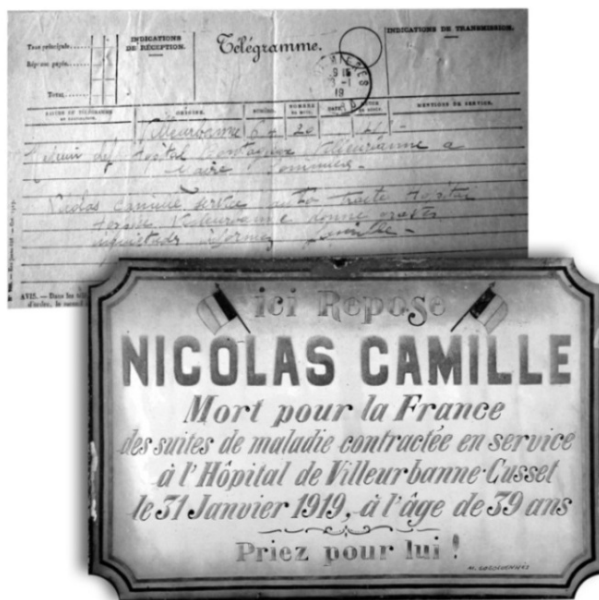


Avis de transfert du corps d'Elie MARC
(AC Sommières 1M34)

Fiches de prisonnier : archives de la Croix rouge
CICR prisonniers de la 1^{ère} Guerre mondiale

Au début du mois de janvier 1919, alors qu'il vient d'être affecté depuis un mois au 14^e escadron du train, il est hospitalisé à l'hôpital de Villeurbanne. Le 23 janvier le maire de Sommières reçoit un télégramme alarmiste conservé aux archives communales « *Nicolas Camille, service auto, traité hôpital Villeurbane donne graves inquiétudes. Informez famille* ».

Camille meurt quelques jours plus tard, le 31 janvier, de la grippe espagnole. Il a 39 ans et laisse une veuve, Blanche Durand, qui habite rue de la Grave avec trois enfants jeunes : Marcel, Louis et Augustine nés respectivement en 1915, 1916 et 1918 qui seront « adoptés par la Nation ».



Lettre du médecin-chef de l'hôpital de Villeurbanne au maire
 (A.C. Sommières 1M34)
 et plaque tombale de Camille NICOLAS

- Louis PERIBOIS.

Né Louis LAURENT le 27 juillet 1876 à Avrillé, près d'Angers dans le Maine-et-Loire, il est légitimé par le mariage de ses parents Jean Baptiste Péribois et Marie Laurent. Il a dix-huit ans et travaille comme domestique lorsqu'en 1894, il contracte à la mairie d'Angers un engagement volontaire pour trois ans dans l'armée. Il est versé au 2^e régiment d'infanterie de marine de Brest avec le matricule 153.

En 1902, il épouse Marie Lavau à la mairie d'Angers. Le couple reconnaît comme légitimes deux petits garçons : Daniel né en 1895 et Urbain né en 1901. A la fin de son engagement, Louis est réserviste dans l'armée active au 6^{ème} régiment d'infanterie coloniale de Brest puis au 1^{er} RIC de Cherbourg. En 1908 il passe dans l'armée territoriale.

En 1914, il est mobilisé en tant que fantassin au 12^{ème} régiment territorial d'infanterie puis passe en décembre comme renfort au 272^{ème} RI qui combat au bois de la Gruerie et dans la région de Vienne-le-château. Ce régiment a été très éprouvé par de durs combats. La situation est rendue extrêmement difficile par l'alternance de gel et de dégel qui dégrade les tranchées et par la pluie persistante qui provoque des inondations : les hommes qui pataugent dans la boue gluante tentent, sans beaucoup de résultats, de creuser des puisards pour évacuer l'eau stagnante. Le journal de marche signale que la fatigue des hommes est « extrême ». Les bombardements provoquent de lourdes pertes.

Blessé à une date inconnue, il est admis à l'hôpital 142^{bis} de Sommières et y décède le 13 janvier 1915.

Il est le seul hospitalisé à être décédé à l'hôpital de Sommières. Il est enterré sur place. Sa tombe est la première du

futur carré militaire. Il est vraisemblable que la famille est venue s'y recueillir : une plaque de marbre noir qui semble avoir été fixée à une date relativement récente, indique simplement en lettres dorées : Louis PERIBOIS 1876-1915



« Mort pour la France le 13 janvier 1915 à l'hôpital auxiliaire 142 bis de Sommières »

Tombe et extraits du registre matricule de Louis Péribois
(AD 49)

Dans le carré militaire il y a trois tombes non identifiables car les plaques ont toutes disparu. Dans l'état actuel de nos recherches nous n'avons trouvé aucun document permettant de les identifier. Tout ceci montre bien l'urgence qu'il y a à restaurer, sinon toutes les tombes vont disparaître à plus ou moins brève échéance.



Deux tombes non identifiées du carré militaire, état actuel.
(clichés JR Grais)

La tombe de gauche est peut-être celle de Louis Guillot du 3^e régiment de marche de zouaves

Peut-être y a-t-il à Sommières quelqu'un susceptible d'apporter des renseignements au sujet de ces tombes inconnues, ce qui permettrait de compléter cette étude ?

Conclusion

Le petit carré militaire du cimetière de Sommières fait partie du patrimoine mémoriel de la Grande Guerre. Les sépultures perpétuelles dépendent du Ministère de la défense et des anciens combattants, responsable de leur conservation. Leur entretien est assuré par l'État, par les communes ou par le « Souvenir Français » dans le cadre de conventions passées avec le ministère.

Actuellement la plupart des familles ont disparu. Chaque année, pour le 11 novembre, des chrysanthèmes sont déposés sur chaque tombe mais force est de constater que celles-ci sont en bien mauvais état. Déjà, plusieurs d'entre elles ne sont plus identifiables. Doit-on se résigner à les voir toutes disparaître ?

Il est à souhaiter que les autorités compétentes prennent le problème à bras le corps, alors qu'il en est encore temps, pour éviter que la mémoire de ces garçons, tous morts dans la fine fleur de l'âge, ne s'efface complètement.

Bibliographie et webographie:

- Audouin-Rouzeau, Jean-Jacques Becker : *Encyclopédie de la Grande Guerre. T II* (Perrin 2012)
- Annette Becker, *La guerre et la foi, de la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris Armand Colin 1994
- Béatrix Pau-Heyries : *La démobilisation des morts français et italiens de la Grande Guerre*, revue historique des armées, 2008
- Site « *Mémoire des Hommes* » :
[http:// www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)
1^{ère} Guerre Mondiale :
 - *Morts pour la France*
 - *Journaux des unités engagées dans la première Guerre Mondiale.*
 - *Historiques régimentaires des unités engagées dans la première Guerre Mondiale.*

